



D.2017.03.29.7.20

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

7 - PROJETS TERRITORIALISES**7.20 - LINEO 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Lot 4 : Travaux VRD secteurs Petit Train et entre rocade Arc-en-Ciel et carrefour Calquet/Tissié : Marché n° L3 2016 13010 M : Autorisation de signer le marché avec le groupement d'entreprises MALET/EUROVIA**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO Axe Bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse.
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SMAT et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2015.10.14.8.1 du 14 octobre 2015, autorisait le SMTC à signer avec le Groupement ARCADIS/URBANICA/BETEM MIDI PYRENEES le marché de maîtrise d'œuvre n° M 2015-014 pour la conception et la réalisation du LINEO - Axe bus Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.
- Par délibération D.2016.09.14.4.1 du 14 septembre 2016, approuvait les études d'Avant-projet du LINEO 3 Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.

Le présent marché concerne les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires à la réalisation des futurs aménagements du secteur Petit Train sur la commune de Tournefeuille, et du secteur compris entre la rocade Arc-en-Ciel et le carrefour Calquet/Tissié (Avenue de Lardenne) sur la commune de Toulouse dans le cadre de l'opération LINEO 3.

Ce marché regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Travaux préparatoires, déposes et démolitions diverses ;
- Travaux d'aménagement de voirie ;
- Réalisation de réseaux enterrés ;
- Eclairage public ;
- Signalisation de police et directionnelle.

La durée du marché est portée à 18 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 22 décembre 2016, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 3 février 2017.

Trois (3) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. Groupement COLAS Sud-Ouest / GUINTOLI
2. EIFFAGE Route SO
3. Groupement MALET / EUROVIA Midi-Pyrénées

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 28 février 2017, retenu l'ensemble des candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **21 mars 2017**, attribué le marché au **groupement d'entreprises MALET/EUROVIA** pour un montant de **7.194.989,55 € HT**.

Accusé de réception en préfecture
032-25810086-20170405-20170329-7-20D-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2017
Date de réception préfecture : 05/04/2017

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° L3 2016 13010 M avec le **groupement d'entreprises MALET/EUROVIA**.

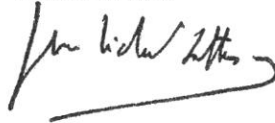
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises MALET/EUROVIA le marché L3 2016 13010 M relatif aux travaux VRD secteurs Petit Train et entre rocade Arc-en-Ciel et carrefour Calquet/Tissié à Tournefeuille et Toulouse, pour un montant de 7.194.989,55 € H.T.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES